

ANDERLAINE AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros
Siège social : 82 rue de la Petite Eau 73290 LA MOTTE SERVOLEX
409 987 252 RCS CHAMBERY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2026

(...)

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Emmanuel LARRAZET de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour une durée de quatre (4) ans, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Guillaume EVRARD,

Né le 16 novembre 1977, à MOUTIERS (Savoie),
Demeurant à LA LECHERE (73260) 92 route d'Outrenant Pussy,
De nationalité française.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

Monsieur Guillaume EVRARD, présent à la réunion, déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

CINQUIEME RÉSOLUTION

Conformément à l'article 16 des statuts, l'Assemblée Générale prend acte que compte tenu de la démission de Monsieur Emmanuel LARRAZET de ses fonctions de Président, il est mis fin aux fonctions de Monsieur Loïc BROUSSE, Directeur Général à compter de ce jour.

Sur proposition du Président venant d'être nommé, l'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général, pour une durée de quatre (4) ans, expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice écoulé :

Monsieur Nicolas PICARD,

Né le 14 août 1972, à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (Yvelines),
Demeurant à SAINT-BALDOPH (73190) 86 chemin du Préráz,
De nationalité française.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

Monsieur Nicolas PICARD, présent à la réunion, déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

(...)

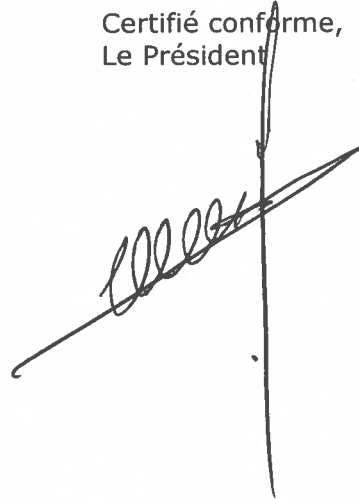
HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité*

(...)

Certifié conforme,
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a vertical line that serves as a separator between the text and the signature area.